



Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 30 JUILLET 2020

Lieu : Salle des fêtes de MONGAUZY (21h00)

COMPTE-RENDU A L'ATTENTION DES ELUS

L'an deux mille vingt, le trente juillet à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de MONGAUZY, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice, afin de procéder à l'élection du nouveau Président et des Vice-Présidents de la CdC du Réolais en Sud Gironde.

Date de la convocation : 23 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 23 juillet 2020

Nombre de conseillers :	61
En exercice :	61
Présents :	53
Votants :	59

49 titulaires présents : François GUILLOMON (Aillas) ; Philippe CAMON-GOLYA (Auros) ; Isabelle SABIDUSSI (Auros) ; Serge ISSARD (Bagas) ; Richard GAUTHIER (Bassanne) ; Guy DUBOUILH (Berthez) ; Bernard VINCENTE (Blaignac) ; Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles) ; Yannick DUFFAU (Brannens) ; Jean-Louis SAUMON (Brouqueyran) ; Bastien MERCIER (Camiran) ; Jérémie GAILLARD (Caudrot) ; Sandrine GARRELIS (Caudrot) ; Nicolas SENNAVOINE (Caudrot) ; François QUIRIN (Floudès) ; Alain DOUX (Fossès-et-Baleyssac) ; Philippe MOUTIER (Gironde-sur-Dropt) ; Graziella CHIAPPA (Gironde-sur-Dropt) ; Mylène MORIN (Hure) ; Michel DESPUJOL (Lamothe-Landerron) ; Patricia LAFUGE (Lamothe-Landerron) ; Bruno MARTY (La Réole) ; Bernadette COUSIN (La Réole) ; Christophe GARDNER (La Réole) ; Sophie VAULTIER (La Réole) ; Vincent GORSE (La Réole) ; Jean-François MORO (La Réole) ; Marie Françoise MAURIAC (Les Esseintes) ; Alain BREUILLE (Loubens) ; Emmanuel GIL (Loupiac-de-la-Réole) ; Clara DELAS (Mongauzy) ; Patrick DEBRUYNE (Monségur) ; Rébecca BECERRO-ALVAREZ (Monségur) ; Joël DOUX (Montagoudin) ; Michèle CHOVIN (Morizès) ; Christine LEBON (Noaillac) ; Francis ZAGHET (Pondaurat) ; Jacky BRITTON (Roquebrune) ; Thierry GOURGUES (Saint-Exupéry) ; Didier LECOURT (Saint-Hilaire-de-la-Noaille) ; Franck BOULIN (Saint-Laurent-du-Plan) ; Matthias ROBINE (Saint-Martin-de-Sescas) ; Christian MALANDIT-SALLAUD (Saint-Michel-de-Lapujade) ; Stéphane DENOYELLE (Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Philippe DELIGNE (Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Eliam ARDOUIN (Saint-Sève) ; Philippe MOUTE (Saint-Vivien-de-Monségur) ; Henri JOANCHICOY (Sainte-Foy-la-Longue) ; Patrick MONTA (Savignac)

* * *

6 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : André-Marc BARNETT (maire d'Aillas) titulaire absent excusé a donné pouvoir à François GUILLOMON (élu d'Aillas), Luc SONILHAC (élu de La Réole) titulaire absent excusé a donné pouvoir Jean-François MORO (élu de La Réole), Camille

ESTOURNES (élue de La Réole) a donné pouvoir à Bernadette COUSIN (élue de La Réole), Milouda M'SSIEH (élue de La Réole) a donné pouvoir à Sophie VAULTIER (élue de La Réole), Pascal LAVERGNE (élu de Monségur) a donné pouvoir à Patrick MONTA (mairie de Savignac), Myriam BELLOC (élue de St-Pierre-d'Aurillac) a donné pouvoir à Stéphane DENOYELLE (mairie de St Pierre d'Aurillac)

* * *

4 suppléants votants : Dominique SAINT-ARAILLE, suppléant de Bernard PAGOT (mairie de Barie), titulaire absent excusé ; Christine DARNAUZAN, suppléante de François MERVEILLEAU (mairie de Casseuil), titulaire absent excusé ; Aurélien TAUZIN, suppléant de Serge POUJARDIEU (mairie de Fontet) titulaire absent excusé ; Esther BOZEC, suppléante de Dominique TURBET DELOF (mairie de Puybarban) titulaire absent excusé

* * *

2 titulaires absents non excusés et non suppléés : Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole)

* * *

Information : 6 suppléants présents mais non votants : François ESTEVEZ (Brannens), Guy CAZADE (Loubens), Michel LATRILLE (Loupjac de La Réole), Hervé ARTERO (Noaillac), Denis GRANEREAU (Roquebrune), Marie-Ange POUCHET (Saint-Martin-de-Sescas)

2 suppléants excusés mais non votants : Carine BUTLER (Bassanne) ; Jean-Luc BENTEJAC (Savignac)

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : Mme Clara DELAS, Maire de la ville de Mongauzy

* * *

Le Président propose de valider les 2 derniers comptes-rendus des Conseils Communautaires des 25 juin et 16 juillet 2020.

Aucune question sur celui du 25/06/2020, qui est validé à l'unanimité.

Concernant le CR du 16/07, Serge ISSARD, maire de BAGAS s'interroge sur le fait que le nombre de Vice-Présidents et les indemnités des élus n'aient pas été soumis à discussion avant le vote, ce qui ne manque pas d'étonner le Président.

Le DGS précise que lors de ce conseil, il y a eu 1 vote contre et 12 abstentions pour la délibération du nombre de VP et que celle des indemnités a été votée à l'unanimité.

Il précise également qu'il faut d'abord voter le nombre réel de VP et ensuite voter une enveloppe indemnitaire globale.

CR du 16/07 est approuvé à l'unanimité

Le Président présente ensuite les délégations qui sont intervenues depuis le Conseil Communautaire du 16/07/2020.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des délégués de la CdC au sein du Syndicat Mixte (SM) Dropt Aval : Conformément à la demande exprimée par le syndicat concerné et aux fins de la bonne administration de ce syndicat afin de lui permettre de réunir son nouvel organe délibérant, il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection des délégués représentant la CdC au sein du Syndicat Mixte (SM) Dropt Aval dont la CdC est membre et dont la liste des candidats à ces postes, est indiquée ci-dessous :

DELEGUES DE LA CdC DU RSG A COMPTER DU 31/07/2020

	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
	24 titulaires		24 suppléants	
S M d u D r o p t A v a i	Didier LECOURT	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Claude ANTONINI	Montagoudin
	Michel LARTIGUE	Saint-Laurent-du-Plan	Patrice BABIN	Roquebrune
	Amélie BOURQUARD	Saint-Sève	Patrick TURTAUT	Bourdelles
	Mario COVOLAN	La Réole	Christophe LECONTE	Saint-Laurent-du-Plan
	Yannick DEZELLIS	Morizes	Laurent BOURGOING	Saint-Vivien-de-Monségur
	Alain DOUX	Fossès-et-Baleyssac	Catherine STAURI	Fossès-et-Baleyssac
	Joel DOUX	Montagoudin	Alain BREUILLE	Loubens
	Laurent DUVILLE	Saint-Martin-de-Sescas	Isabelle LACAZE	Saint-Martin-de-Sescas
	Bernard PAGOT	Barie	Mathieu BONNAFOUS	Camiran
	Thierry GOURGUES	Saint-Exupéry	Myriam BELLOC	Saint-Pierre-d'Aurillac
	Denis GRANEREAU	Roquebrune	Marc PASSERIEUX	Caudrot
	Bastien MERCIER	Camiran	Michèle CHOVIN	Morizes
	Henri JOANCHICOY	Sainte-Foy-la-Longue	Lesley CRAMPTON FLOOD	Sainte-Foy-la-Longue
	Alain ROUX	Monségur	Jacques GERVAIS	Monségur
	Jean-Michel MASCOTTO	Bourdelles	Franck COUSIN	Les Esseintes
	Cyril ROUILLON	Bagas	Robin BORTOLUZZI	Saint-Hilaire-de-la-Noaille
	David MAU	Loubens	Catherine LAROU-KERSUZAN	Gironde sur Dropt
	Jérémie COUSIN	Les Esseintes	Christian MALANDIT-SALLAUD	Saint-Michel-de-Lapujade
	Julien PAUILLACQ	Caudrot	Jean-Claude MENEGAZZI	Saint-Exupéry
	Guy OSSARD	Saint-Vivien-de-Monségur	Clara DELAS	Mongauxy
	Maurice POUDENS	Saint-Michel-de-Lapujade	François SERE	Saint-Sève
	Maddy ROUAIX	Casseuil	Pascal PEYVERGES	Casseuil
	Nicolas DUSSEAU	Gironde-sur-Dropt	Arlette BOYS	Bagas
	Philippe DELIGNE	Saint-Pierre-d'Aurillac	Jean-François MORO	La Réole

Il s'agit de désigner 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants qui vont siéger au syndicat.

Le Président tient à préciser que Bernard PAGOT, VP à la GEMAPI fait partie des délégués titulaires

Aucunes observations sur cette liste

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

RESSOURCES HUMAINES

Adoption du principe et des modalités de versement d'une prime exceptionnelle COVID-19 pour les agents ayant été mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire et le confinement :

Considérant que conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux et d'accueil des enfants et jeunes enfants de la fonction publique territoriale ;
Considérant que durant la période de confinement, il a fallu accueillir les enfants des personnels soignants et autres agents nécessaires au fonctionnement des différents services publics eux-mêmes sollicités afin d'assurer les services publics hospitaliers notamment, la Communauté de communes a sollicité certains agents de la petite enfance et de l'enfance jeunesse ;
Considérant que certains agents ont donc été exposés à un risque de contamination.

Article 1 : Il est décidé d'instaurer une prime exceptionnelle pour les agents des structures petite enfance et enfance jeunesse qui sont intervenus durant la période de confinement. Cette prime est attribuée à des agents de la fonction publique territoriale ;

Article 2 : L'autorité territoriale attribuera aux personnels concernés une somme totale de 4124.39 euros. Elle sera versée en une seule fois au mois de septembre 2020. Cette enveloppe est issue du produit du nombre d'agents et des heures et jours effectuées sur une base journalière de 30 (trente) euros ;

Article 3 : Le Président est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus ;

Article 4 : Il sera prévu et inscrit au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle ;

Article 5 : Le Président et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Il sera donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe de versement d'une prime exceptionnelle pour une enveloppe globale de 4 124.39 euros.

Le Président indique que la collectivité a continué son activité malgré la crise de la COVID 19, principalement les services de la petite enfance et de l'enfance jeunesse. Un certain nombre d'agents a été confronté à des risques possibles. Il a donc été acté par l'Etat, le fait de mettre en place une prime exceptionnelle pour les agents ayant travaillé en présentiel pendant la crise sanitaire.

Ce soir, il s'agit de récompenser les agents qui ont fait du **présentiel** ; cela concerne 21 agents pour une somme globale de 4 124,39 €, qui sera versée en une seule fois au mois de septembre 2020.

Le montant dépend du nombre de jours ou des heures pratiquées en présentiel : 30 €/jour ou 4,28 € de l'heure. Montants varient de 30 € à 600 €.

Par ailleurs, le Président souhaite souligner que la collectivité a connu une forte implication des agents, mais pas forcément concernés par les services à la population, notamment les services administratifs, de direction... ils ne sont pas récompensés au travers de cette prime exceptionnelle, mais ils le seront grâce au nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, et plus précisément, au travers du CIA (complément indemnitaire annuel) : versé en une seule fois en décembre (somme abondée par la dégressivité de l'IFSEE lors des absences)

Le DGS indique que dans la fonction publique, cette prime est plafonnée à 1 000 € maximum/agent, elle est aussi défiscalisée.

Ces agents sont venus exercer leurs missions à la demande de l'employeur afin d'assurer la garde d'enfants de soignants.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

Le Président tient à remercier le personnel de la CDC.

* * *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Approbation du principe et modalités d'entrée au capital de la SAS Agri-Méthà en Pays d'Auros (porteuse du projet de méthaniseur agricole à Auros) :

Contexte :

Bruno MARTY, le Vice-Président en charge du développement économique, rappelle au Conseil communautaire que le projet est né en 2017, sous l'impulsion d'un groupe d'acteurs locaux composé essentiellement d'agriculteurs motivés pour réaliser un projet collectif de méthaniseur.

Considérant que le projet permettrait de valoriser des déchets organiques issus de leurs activités pour produire de l'énergie et des enjeux liés au développement des énergies renouvelables, la Communauté de communes s'est rapidement associée à cette dynamique. Elle a en effet octroyé une subvention de 3.000€ en 2017 pour la réalisation d'études, puis une nouvelle subvention de 10.000 € en 2019 pour soutenir la société à engager les procédures administratives, financières et réglementaires nécessaires au montage du projet.

Il est précisé que la SAS Agri énergie dont le représentant légal est Monsieur Yannick DUFFAU a été constituée le 17 avril 2019 par 9 exploitants agricoles du Sud Gironde (81.81%), l'ADAR Sud Gironde (9.09%) et la Mairie d'Auros (9.10%) dans le but de poursuivre les études de faisabilités et d'amorcer la phase opérationnelle avec les acteurs institutionnels.

Objectifs :

Le projet doit aboutir à l'installation d'un méthaniseur sur la commune d'Auros. Il sera dimensionné pour traiter en co-digestion les déjections animales provenant d'exploitations agricoles (Paille et déchets de silos, fumiers) du territoire des CdC du Réolais en Sud Gironde, du Sud Gironde et du Bazadais, en mélange avec des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) et des co-substrats issus d'industries locales (Leclerc Langon, Sainfruit Mazères, Distillerie Douence à Saint Martin de Sescas). Le biogaz généré sera épuré et injecté dans le réseau de gaz naturel TERECA en haute pression sous forme de biométhane. La distribution du gaz produit s'effectuera au profit des collectivités du Langonnais, du Bazadais et d'Auros.

Les études menées par le SIPHEM et intégrées dans le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial, indiquent que le Sud-Gironde dispose d'un potentiel de 4 à 6 unités de ce type. L'unité prévue à Auros pourra ainsi servir de pilote pour promouvoir d'autres projets de même nature.

A ce jour, les études techniques sont abouties. Le permis de construire a été déposé et en cours d'instruction tandis que le dossier ICPE et le plan d'épandage sont soumis à l'enquête publique du 27 juillet au 25 août 2020.

La société s'est fixée l'objectif de démarrer les travaux fin 2020, sachant que le contrat signé pour la vente du biogaz pose la contrainte de mise en service de l'installation sous 3 ans, soit au plus tard fin 2022.

Montage financier :

L'entrée en phase opérationnelle s'accompagne d'une opération de financement externe (augmentation de capital) comme suit :

Actionnaires	Qualité	Apports en €	%
Agriculteurs	Exploitant agricole	22 000	55
Ter'Green Naskeo	Partenaire privé	7 600	19
SDEEG	Partenaire public	4 000	10
Mairie d'Auros	Partenaire public	1 000	2.5
ADAR Sud Gironde (Association de développement agricole et rural)		1 000	2.5
CDC Réolais en Sud Gironde	Partenaire public	800	2

CDC Sud Gironde	Partenaire public	800	2
CDC Bazadais	Partenaire public	800	2
Conseil Départemental 33	Partenaire public	800	2
Distillerie Douence	Partenaire privé	400	1
Leclerc distribution Langon	Partenaire privé	400	1
Sainfruit	Partenaire privé	400	1
TOTAL		40 000€	100%

Le montage financier du projet prévoit également une participation des actionnaires sous forme d'apports en comptes courants d'associés bloqués pendant 5 ans avec la possibilité de les récupérer par les associés à hauteur de 10% par an à partir de la 6^{ème} année.

Les associés peuvent espérer une rémunération à hauteur de 3% pendant 2 ans puis à 5%. Il est toutefois précisé que dans le cas où les hypothèses retenues ne sont pas confirmées à la réalité, les associés redéfiniront une nouvelle stratégie.

Le pacte d'actionnaire prévoit également un financement par des tiers non associés non signataires c'est-à-dire des citoyens ou agriculteur non actionnaires. Les conditions seront définies ultérieurement.

Plan de financement prévisionnel :

Le projet est évalué à 6.043.025 € HT. Il est attendu 22.3% de subventions de l'ADEM/Région.

EMPLOI		RESSOURCES		
Etudes	59 070€	Capital	40 000€	0.7%
Assistances diverses	251 000€	Comptes Courants d'Associés	564 302€	9.3%
Foncier	55 000€	Subventions (ADEM/REGION)	1 347 677€	22.3%
Immobilier et Matériel	5 677 955€	Emprunt foncier	55 000€	0.9%
		Emprunt Méthaniseur	4 036 046€	66.8%
TOTAL	6 043 025€	TOTAL	6 043 025	100%

Le modèle économique de l'entreprise repose sur l'achat et le transport des matières entrantes et la revente de la production de gaz avec un tarif bloqué.

L'entreprise dégagerait un excédent brut d'exploitation positif dès 2022 et un résultat net positif en 2025 le temps d'atteindre un volume de production optimal.

Le projet comprend le recrutement de deux salariés, tous deux techniciens agricoles.

Dans ce contexte, Monsieur le Vice-Président demande au Conseil de bien vouloir se positionner sur l'entrée de la CdC du Réolais en Sud Gironde au capital de la société Agri énergie et d'y verser un apport au compte courant d'associés.

Il sera donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

APPROUVER l'entrée de la Communauté de communes au capital de société Agri énergie (siren : 850179680) à hauteur de 2% soit 800€ ;

APPROUVER le versement d'un compte courant d'associés de 10 000€ ;

AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et à entreprendre toute démarche relative à ce sujet ;

DIRE que les crédits sont prévus au budget principal de l'exercice 2020.

Bruno MARTY précise que la CDC du Sud Gironde est déjà rentrée dans le capital

Revenus supplémentaires pour les agriculteurs

Il indique également qu'une collectivité ne peut renter dans le capital d'une société que si celle-ci est tournée vers le développement durable

Mr DUFFAU ne prend pas part au vote de la délibération.

Pas de questions des délégués communautaires

Plan climat Air-Energie étude a été menée sur notre territoire par le SIPHEM, et il pourrait donc y avoir 4 à 5 méthaniseurs de ce type sur la CDC.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

Yannick DUFFAU, maire de Brannens, précise que c'est avant tout un projet de territoire, regroupant 9 agriculteurs et des collectivités territoriales.

Il indique qu'il y aura également du photovoltaïque sur le bâtiment, ainsi que des bornes de recharge sur le site.

Ensuite seront envisagées des visites promotionnelles sur le site.

D'autres projets viendront, comme le BIO GNV et la fourniture du gaz aux entreprises (mais pas aux particuliers pour le moment)

Les travaux débuteront en 2021 pour une mise en service fin 2022 (15 mois de travaux)

* * *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Attribution des aides économiques spéciales COVID-19 aux entreprises et commerçants du territoire :

L'objectif du dispositif est de soutenir le besoin de trésorerie causé par la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID-19 ; avec pour but de préserver l'activité et l'emploi.

Ce dispositif en vigueur jusqu'au 31/07/2020 s'adresse aux très petites entreprises, sociétés ou indépendants, micro-entrepreneurs (dont l'activité est réalisée à titre principal), les professions libérales ou les agriculteurs qui ont subi une fermeture totale liée au confinement ou une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 50 % par rapport à 2020 et qui rencontre des besoins de financement non couverts par les autres dispositifs publics.

Il est rappelé que seules sont éligibles les entreprises ayant leur siège ou leur établissement principal sur le territoire de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, à jour de leurs déclarations des charges sociales et fiscales au 31/12/2019 et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1.000.000€ HT.

Concrètement, il s'agit d'une subvention modulable jusqu'à 1 500€ maximum qui peut financer 100% du besoin net retenu.

Il sera donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

ATTRIBUER des aides économiques une aide économique exceptionnelle sous forme de subvention, pour un **montant global de 42 100 euros aux 39 entreprises**, dont le SIRET, adresse, nom du représentant légal et montant de subvention sont listées en annexe.

IMPUTER les dépenses associées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice (en fonctionnement) ;

AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et à entreprendre toute démarche relative à ce sujet ;

DIRE que les crédits au budget principal de l'exercice 2020.

Bruno MARTY, VP en charge du développement économique précise qu'une commission a été mise en place pour étudier les dossiers : 51 dossiers ont été présentés ; 39 ont eu un accord.
Le maximum de l'enveloppe est fixé à 1500 €
88 dossiers au total à ce jour ; les commissions devront traiter des prochains dossiers

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

SERVICES A LA POPULATION (subventions aux associations)

CULTURE : Attribution des subventions 2020 aux associations à caractère culturel :

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le nouveau règlement d'intervention en faveur des associations culturelles adopté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015 modifié par délibération le 4 avril 2019 (DEL-2019-053);

VU les crédits proposés pour les subventions aux associations culturelles à l'occasion des échanges dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 6 février 2020 ;

VU l'avis de favorable des membres de la commission Culture du 11 février 2020.

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

Il est rappelé que la CdC conventionne avec certaines associations (identifiées par un astérisque dans le tableau ci-dessous, 7 associations sont concernées) au regard non seulement du montant de la subvention mais également de la nécessité de partager et de formaliser des objectifs.

Où l'exposé du Vice-Président, précisant le détail des demandes de subvention, il sera proposé d'accorder les subventions aux associations suivantes selon les termes du tableau présenté :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES RECONNUES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – Année 2020	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
OMCL*	17 000
ECRAN REOLAIS*	23 000
LA FABRIQUE*	2 600
LA PETITE POPULAIRE	1 000
ANIM'ART	1 000
ALPAGA	500
LES SOUS FIFRES DE SAINT PIERRE	1 500
EQUUS NOVUS	1 000
TRANS'MUSICALE*	2 400
VIVACITE*	2 200
FESTIVAL DES MUSIQUES ANCIENNES « Les Riches Heures de La Réole »*	2 800
ANIMATION TOURISME EN REOLAIS « Musica'cité »	500
LES AMIS DE L'ORGUE St Pierre de La Réole	500
MILLESIME FESTIVAL	1 000
LES DES RANGES	500
IDDAC (agence du CD 33 // Parc de Matériel Culturel)*	6 000
Total	63 500

Didier LECOURT, VP à la culture indique que le 11 février dernier, la commission culture s'est réunie pour l'attribution de subventions. 3 assos ont sollicité des avances de subvention : OMCL, ECRAN REOLAIS et LA FABRIQUE, qui ont pu être versées avant le vote du budget 2020.

Il a été décidé de donner des subventions à toute association ayant engagé des frais ou qui ont prévu de reporter leurs manifestations. Seules 2 associations ont vu leur subvention annulée : Les Bariolés pour le concert à BARRIE, pour un montant de 700 € et l'ACSAP de PONDAURAT, pour le Printemps de Poètes, pour un montant de 500 €.

Le Président indique que cette association a engagé des dépenses pour cette manifestation (environ 700 € de frais d'impression). Néanmoins, les services de la CDC n'ont pas reçu les documents attestant que l'engagement des dépenses. Il indique que les éléments vont être envoyés

Le VP précise qu'une veille culturelle a été mise en place, et que par ce biais, 3 assos ont pu profiter d'aides de la DRAC (environ 10 000 €). Aides complémentaires obtenues par les associations.

Total des subventions culturelles : 63 500 € avec adhésion de l'IDDAC (cotisation payée en totalité par la CDC et qui permet à toutes les assos et les communes de bénéficier du matériel gratuitement)

Isabelle SADIBUSSI, élue d'Auros, demande quel est le taux de fréquentation du cinéma ; elle souhaite également savoir si on connaît l'impact de l'ouverture du Grand Ecran de Langon sur la fréquentation de l'Ecran réolais.

L'Ecran réolais est classé Cinéma Art et Essai qui propose des animations pour les personnes âgées, les scolaires

Les 1ers mois d'ouverture de celui de Langon n'a pas eu vraiment d'impact sur le cinéma
Mr GORSE, élu de la Réole était le trésorier du cinéma en 2018 et 2019 ; il précise donc la fréquentation du cinéma :

2018 : 17 800 entrées

2019 : 17 100 entrées

Le delta étant dû aux variations de fréquentation scolaires

Augmentation régulière des films avec élargissement de l'offre

La fréquentation du REX n'est donc pas affectée par l'ouverture du Grand Ecran de Langon ; de plus, en 2019, le cinéma a dégagé un excédent de fonctionnement, avec le choix de ne pas remplacer la directrice partie fin 2018.

Remboursement complète de la dette

Partenariat se développe avec l'Eden de Monségur.

Mr LECOURT précise qu'il y a une complémentarité entre les cinémas du territoire et non une concurrence.

Mylène MORIN, maire de Hure, demande ce qui se passera si finalement la manifestation reportée est annulée. Mr LECOURT indique qu'un des critères serait quand même respecté, celui de l'engagement de frais.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

SERVICES A LA POPULATION (subventions aux associations)

SPORT : Attribution des subventions 2020 aux associations à caractère sportif :

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le nouveau règlement d'intervention en faveur des associations sportives adopté lors du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017 – délibération 2017/142 ;

VU les crédits proposés pour les subventions aux associations sportives à l'occasion des échanges dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 6 février 2020 ;

VU l'avis favorable des membres de la commission Sport du 10 février 2020.

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

Où l'exposé du Vice-Président, précisant le détail des demandes de subvention, il sera proposé d'accorder les subventions aux associations suivantes selon les termes du tableau présenté :

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES RECONNUES
D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Année 2019**

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
LES ARCHERS D'AUROS	1 046
CLUB ATHLETIQUE PONDAURAT FOOTBALL	623
SPORTING CLUB MONSEGURAIS OMNISPORTS – Section Football	930
SPORTING CLUB MONSEGURAIS OMNISPORTS – Section Handball	709
ELAN GIRONDAIS ATHLETISME	1 291
US LAMOTHE FOOTBALL	500
ECOLE DE JUDO REOLAISE	1 054
LA REOLE XIII RUGBY	615
STADE REOLAIS RUGBY	1 230
BARIE CASTETS BASKET CLUB	1 166
VAILLANTE SPORTIVE CAUDROT FOOTBALL	740
FOOTBALL CLUB GIRONDE LA REOLE	1 264
AMICALE LAIQUE REOLAISE SECTION BASKET	917
AVIRON REOLAIS	415
Sous total 1	12 500

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

KIDS WHEELERS GIRONDE – Soutien financier relatif à l'organisation de l'évènement sportif « Electric Games » par l'association Kids Wheelers Gironde. Cet évènement, autour de la mobilité électrique, aura lieu du 13 et 14 juin 2020 à Monségur.	500
ECOLE DE JUDO REOLAISE – renouvellement pour la deuxième année consécutive du soutien financier relatif à l'organisation de la section sportive Judo au collège de La Réole année scolaire 2020/2021 *	5200
Sous total 2	5 700
TOTAL	18 200

Richard GAUTHIER, VP en charge des sports présente les diverses subventions retenues par la commission sport au mois de février, et débattues lors du DOB, pour un total de 18 200 €.

Jérémy GAILLARD, maire de Caudrot souhaite connaître les critères qui définissent le montant des subventions aux associations sportives. Il y a 3 critères principaux : un pour les sports d'équipe qui correspond au nombre minimum de licenciés de 100, dont 65 licenciés de moins de 18 ans ; un pour les sports individuels dont la pratique existe sur plusieurs sites, minimum de 90 licenciés, dont 60 de moins de 18 ans ; et un dernier concernant les sports individuels ayant au minimum 40 licenciés, avec 20 de moins de 18 ans.

Le VP invite les élus à venir participer aux commissions.

Rébecca BECERRO-ALVAREZ, élue de MONSEGUR et Jean-Michel MASCOTTO, maire de BOURDELLES ne prennent pas part aux votes

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

SERVICES A LA POPULATION (subventions aux associations)

ACTION SOCIALE : Attribution des subventions 2020 aux associations à caractère social :

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU les crédits proposés pour les subventions aux associations sportives à l'occasion des échanges dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 6 février 2020 ;

VU l'avis favorable des membres de la commission Développement Social du 19 février 2020.

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations dites « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

Où l'exposé du Vice-Président, précisant le détail des demandes de subventions, il sera proposé d'accorder les subventions aux associations suivantes selon les termes du tableau présenté :

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2020 DE LA SUBVENTION
SOLID'AVENIR à La Réole (<u>espace de vie sociale EVS</u>)	3 500
AVL à Saint-Pierre d'Aurillac (<u>espace de vie sociale EVS</u>)	3 500
PASSERELLE à Monségur (<u>espace de vie sociale EVS</u>)	3 500
APEFEM à La Réole	8 000
Au royaume de Mathieu et Léo	500
Aide Alimentaire en Réolais (antenne de la Banque Alimentaire à La Réole)	1 500
Solidarité Paysans	1 000
CAP SOLIDAIRE – Plateforme mobilité (à Langon)	5 612
Secours Populaire	500
Association des aidants du Sud Gironde	1 000
TOTAL	28 612

Stéphane DENOYELLE, VP en charge de l'action sociale présente les différentes subventions, attribuées à hauteur de 28 612 €. Réunion de la commission en février dernier.

Sandrine GARRELIS (élue de Caudrot) ne participe pas au vote.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

VOIRIE

Demande de subvention FDAVI 2020 pour le programme d'investissement de voirie 2020 : le détail estimatif établi à partir du bordereau des prix unitaires du marché à bons de commande notifié en 2017, s'élève à un montant total estimé à ce jour à 384 540.42€ HT, dont 349 531,69€ HT d'investissement (soit 90,8%). Le programme d'investissement arrêté à ce jour se compose comme suit :

Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

Travaux de grosses réparations et d'entretiens des voiries

PROGRAMME 2020 - INVESTISSEMENT

N°	Désignation	U	QUANTITES	PRIX ACTUALISE HT	CUMUL HT
1	TERRASSEMENTS	M3	621,00	19,44	12 073,79
2	ENROCHEMENTS	T		107,67	-
3	CALAGE DE CHAUSSEE	ML	1 260,00	0,85	1 074,45
4	DERASEMENT DES RIVES DE CHAUSSEE	ML		0,85	-
5	RECALIBRAGE AVEC EVACUATION DES TERRES	ML	40 299,00	1,65	66 438,26
6	CANALISATIONS BETON ARME 135A Ø 400MM DANS FOSSE	ML	74,00	88,69	6 562,70
7	CANALISATIONS BETON ARME 135A Ø 400MM SOUS CHAUSSEE	ML	35,00	120,52	4 218,23
8	TETE DE BUSES SUR CANALISATIONS Ø 400MM	U	12,00	324,04	3 888,50
9	TRANCHEE DRAINANTE	ML		55,83	-
10	REGARD 500X500 AVEC GRILLE	U	3,00	494,59	1 483,77
11	CONSTRUCTION D'UN REGARD DE VISITE Y/C TAMPON EN FONTE	U		710,62	-
12	REMPLACEMENT TAMPON PAR GRILLE CONCAVE 400KN	U		449,11	
13	BORDURES PREFABRIQUEES EN BETON TYPE A2	ML	163,00	35,25	5 745,20
14	BORDURES PREFABRIQUEES EN BETON TYPE CC1	ML	27,00	77,32	2 087,51
15	SAIGNEE MACONNEE	U	3,00	108,01	324,04
16	BETON POUR DIVERSES ADAPTATIONS + PETITS OUVRAGES	M3		399,08	-
17	PURGE DE CHAUSSEE	M2		32,69	-
18	MISE EN ŒUVRE DE GRAVE CIMENT	T		92,10	-
19	MISE EN ŒUVRE DE GNT	T	70,00	65,04	4 552,50
20	GRAVE EMULSION MISE EN ŒUVRE MECANIQUE	T	875,00	90,16	78 892,78
21	GRAVE EMULSION MISE EN ŒUVRE MANUELLE	T		108,24	-
22	REVETEMENT MONOCOUCHE	M2		2,96	
23	REVETEMENT BICOUCHE 6/10 - 4/6	M2	53 395,00	3,01	160 880,15
24	BETON BITUMINEUX 0/10 CLASSE 3 MISE EN ŒUVRE MECANIQUE	M2		145,88	
25	EMPLOIS PARTIELS A L'EMULSION DE BITUME (P.A.T)	T		710,62	-
26	PONTAGE DE FISSURES	ML		11,94	
27	PEINTURE BANDE DE 10 CM DE LARGEUR	ML	120,00	2,39	286,52
28	PEINTURE LIGNES STOP OU CEDEZ LE PASSAGE	M2	60,00	17,05	1 023,29
---	HYDROCURAGE	H		369,52	
				TOTAL HT	349 531,69 €
				TVA (20%)	69 906,34 €
				TOTAL TTC	419 438,03 €

Le Département apporte son soutien financier à cette opération au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Intercommunale (FDAVI) à hauteur de 35% des travaux éligibles, pondéré par un coefficient de solidarité de 1.04 (CDS 2020) de l'EPCI.

A titre d'information ; le règlement du Département prévoit que les travaux éligibles doivent représenter un montant d'au moins 15 000€ par commune pour être pris en compte. Le coût des travaux éligibles est multiplié par un taux de 35% et le montant total éligible s'élève à 75 000€ par an par bénéficiaire.

Les travaux prévisionnels éligibles pour 2020 s'élèvent à 192 900€ HT. Le calcul de la subvention est le suivant : $192\,900 \times 35\% \times 1.04 = 70\,216\text{€}$.

Les travaux éligibles au FDAVI concernent les communes suivantes :

Calcul FDAVI 2020

Communes	Montant par Commune (HT)	Travaux Eligibles (HT)	Subvention (montantX35%)
AILLAS	33 366 €	25 000 €	8 750 €
BARIE	16 086 €	16 086 €	5 630 €
CASSEUIL	26 208 €	25 000 €	8 750 €
FONTET	16 702 €	16 702 €	5 846 €
PONDAURAT	21 378 €	21 378 €	7 482 €
PUYBARBAN	17 661 €	17 661 €	6 181 €
ROQUEBRUNE	23 943 €	23 943 €	8 380 €
SAINT EXUPERY	22 130 €	22 130 €	7 745 €
SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	35 807 €	25 000 €	8 750 €
TOTAL	213 282 €	192 900 €	67 515 €
Application du CdS (1,04)			70 216 €
Plafond			75 000 €

Afin de financer ces opérations, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir solliciter auprès du Département une aide financière au titre du FDAVI 2020 pour un montant total de subvention de 70 216 euros.

Dépenses en € HT		Recettes	
Montant en € HT des travaux éligibles	192 900 €	Département - FDAVI (CdS de 1,04)	70 216 €
		Autofinancement	122 685 €
TOTAL HT	192 900 €	TOTAL	192 900 €

Patrick MONTTO, VP en charge de la voirie souhaite donner une information par rapport au calcul de cette subvention : aide pouvant aller jusqu'à 75 000 €, avec des critères bien établis, assez compliqués. Autre critère appliqué par le département : taux particulier qui correspond à la voirie de la CDC. Taux de 62% pour la CDC (car toute la voirie communale n'a pas été transférée à la CDC). Ce taux doit être appliqué au montant que l'on souhaite obtenir.

Les années précédentes, ce taux n'était pas appliqué.

La délibération va être faite sur le montant maximum, soit 70 216 € demandés (c'est la seule subvention qui existe pour la voirie)

Henri JOANCHICOY, maire de STE FOY LA LONGUE, demande au VP de rappeler le montant des dépenses de voirie : il s'agit d'un montant de 430 000 € en investissement et de 135 000 € en fonctionnement.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

FINANCES

Le Président indique qu'il n'y a pas eu de Bureau des maires pour le vote du budget ; cela était difficile à mettre en place depuis l'installation des nouveaux conseils municipaux et l'installation du nouveau conseil communautaire, élu le 16 juillet dernier.

29 nouveaux élus dans la CDC

NB : Suite à des erreurs de centimes sur deux délibérations d'affectation des résultats 2019, il convient de les approuver une nouvelle fois.

Affectation du résultat 2019 au Budget 2020 – Budget principal : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2019) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2020 considéré :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice 2019			382 604,77
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2018			2 000 298,73
Résultat comptable cumulé - Excédent			2 382 903,50
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019			74 263,54
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2018			-206 733,63
Résultat comptable cumulé - Déficit			-132 470,09
TOTAL GENERAL			2 250 433,41
Restes à réaliser			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2019			631 485,04
Recettes d'investissement engagées non titrées en 2019			191 153,00
Solde négatif des restes à réaliser			-440 332,04
Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement			
Affectation à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			572 802,13
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du BP 2020			1 810 101,37
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du BP 2020			-132 470,09
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement-Recettes-Excédent reporté (compte R002)			1 810 101,37
Section d'investissement-Dépenses-Déficit reporté (compte D001)			-132 470,09
Affectation à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			572 802,09
Report en dépenses d'investissement			631 485,04
Report en recettes d'investissement			191 153,00

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

FINANCES

NB : Suite à des erreurs de centimes sur deux délibérations d'affectation des résultats 2019, il convient de les approuver une nouvelle fois.

Affectation du résultat 2019 au Budget 2020 - Budget annexe Maison de Santé Rurale (MSR) : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2019) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2020 considéré

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2019		-0,41
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2018		-0,22
Résultat comptable cumulé - Déficit		-0,63
Financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019		0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2018		0,36
Résultat comptable cumulé -		0,36
TOTAL GENERAL		-0,27
Restes à réaliser		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2019		Néant
Recettes d'investissement engagées non titrées en 2019		Néant
Solde négatif des restes à réaliser		0,00
Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement		
Affectation à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002 du BP 2020		-0,27
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du BP 2020		0,00
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat		
Section de fonctionnement-Dépenses-Déficit reporté (compte D002)		-0,63
Section d'investissement-Dépenses-Déficit reporté (compte D001)		0,00
Report en dépenses d'investissement		Néant
Report en recettes d'investissement		0,36

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

FINANCES

Approbation du projet de BP 2020 – Budget principal : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire (note synthétique du BP 2020), sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2020 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, suite au vote des taux d'imposition directe locale 2020, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2020 du budget principal de la CdC. Compte tenu du maintien des taux votés en 2016 et maintenus depuis, l'équilibre des sections se présente ainsi :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes 10 896 291,73€

Dépenses 10 896 291,73€

- **Section d'Investissement**

Recettes 3 926 158,26 €

Dépenses 3 926 158,26 €

Le Président précise aux nouveaux élus qu'ils doivent voter pour le budget principal 2020 et pour les 6 budgets annexes (le 7^{ème}, celui de l'école de musique ayant été dissout au 31/12/2019).

- Il rappelle qu'un Fond de soutien aux entreprises, suite à la crise sanitaire, va être mis en place cette année et qu'il sera entièrement financé par la CDC, par le biais du FPIC, pour un montant de 150 000 € (il ne s'agit plus des 350 000 € prévus au départ).

Dans le budget 2020, il sera également mis en place, sur la durée du mandat, un fond de soutien aux communes de 410 000 €, à hauteur de 10 000 € par commune (engagement du Président lors de sa candidature)

Pour 2020, cela représente 50 000 €.

Les critères d'attribution vont être définis lors d'une commission qui sera mise en place durant l'année, et concernera les investissements des communes (pas investissements à visée communautaire)

Le Président présente les différents **chapitres de dépenses de fonctionnement** :

- **011** : les charges à caractère générale augmentent suite à la création d'un nouveau service, le Transport à la Demande (TAD) ; de l'augmentation de divers frais : couverture livres, produits entretien, développement des services...

- **012** : + 14 % par rapport au CA 2019

Plusieurs éléments viennent expliquer cette hausse.

- Tout d'abord, la suppression du budget annexe du réseau des écoles de musique avec 248 000 € de frais de personnel
- Ensuite la mise en place du RIFSEEP, qui représente une enveloppe de 17 000 € environ
- L'augmentation cotisations CNRACL
- Des postes ont été budgétés sur une année entière (responsable du réseau de lecture publique par exemple)
- Le Glissement Vieillesse Technicité ou GVT (5 avancements de grade en 2019)
- L'augmentation du SMIC
- Le développement des services (ouverture du MAAU les mercredis AP + 3 sites pour le LAEP)

Jérémie GAILLARD, maire de Caudrot demande si des mutualisations de service sont prévues avec les communes.

Le Président rappelle que des schémas de mutualisation devaient être mis en place il y a qqs années, mais qu'il n'y a pas eu de suite.

Actuellement, il existe déjà une mutualisation pour les services techniques avec la commune de Monséguir et celle de St Pierre d'Aurillac

François GUILLOMON, élu d'Aillas estime que la hausse est importante, et qu'elle était déjà annoncée l'année dernière. Il souhaiterait que la collectivité fasse attention aux dépenses et estime que ces hausses sont supérieures à l'inflation

Le Président tient à souligner que le montant indiqué au budget 2019 n'a pas été atteint dans le CA 2019. Les estimations faites dans le BP 2020 sont toujours élevées afin de ne pas avoir de surprises en cours d'années et d'être obligé de faire des DM.

Il précise aussi que des investissements de près de 4 millions d'euros sont prévus dans le BP 2020 et cela sans augmentation d'impôts

Le DGS précise que la croissance du 012 est contrainte par l'Etat (PPCR décidé par l'ancien gouvernement)

La CDC a également augmenté ses services à la population, ce qui entraîne une augmentation des charges de personnel.

- **014** : concerne les attributions de compensations (AC)
- **65** : on retrouve les subventions aux associations, ainsi que l'aide de 150 000 € pour les entreprises
- **66** : on constate une baisse des frais financiers suite à la renégociation des emprunts en 2018.
- **67** : il s'agit du compte où la CDC intègre ses « réserves »
- **042** : dotations aux amortissements
- **023** : virement à l'investissement pour leur financement

Le Président présente les différents **chapitres de recettes de fonctionnement** :

- **73** : chapitre en augmentation surtout pour les cotisations des entreprises (CFE et CVAE)

Mais baisse de la taxe de séjour (seulement 10 000 € pour 2020)

Les dotations de l'Etat sont aussi en augmentation (+ 30 000 €).

Augmentation également des allocations compensatrices

Isabelle SADIBUSSI, élue d'Auros demande pourquoi le budget de l'école de musique a été supprimé. Le DGS indique que le gestionnaire initial était la CDC du monségurais ; ce budget annexe a été conservé suite à l'intégration de 2014. Cela permettait de définir un coût de revient afin de demander la participation du CDC de Sauveterre de Guyenne.

Aujourd'hui, ce budget est fusionné avec le budget principal

A terme, l'objectif est d'en supprimer le plus possible, car cela représente beaucoup de travail pour les services.

Le Président présente les différents **chapitres de dépenses d'investissement** :

Reprise des Restes à Réaliser de l'année 2019

Reprise du Déficit N-1

Propositions nouvelles

La section de recettes d'investissement fonctionne sur le même modèle.

Les principaux investissements de 2020 :

Environ 3 000 000 €

- **Siège social** :

Dépenses en 2020 d'environ 1 660 000 €, avec de nombreuses subventions

- DETR de 280 000 € en 2019, demande pour 2021 (2 phases de projet)
- DSIL demande va être faite auprès de l'Etat
- EMPRUNT va être sollicité

Bastien MERCIER, maire de CAMIRAN, demande au Président s'il y aura une sollicitation financière des communes sur le projet du siège social.

Sur l'année 2020, le Président confirme qu'aucune demande de FDAEC ne sera fait auprès des communes.

Présentation de l'épargne brute :

On constate qu'il n'y a plus d'effet ciseaux comme en 2017(dépenses en augmentation et recettes en baisse)

François GUILLOMON dit qu'il va falloir faire attention aux baisses des recettes des entreprises

Le Président lui affirme qu'on ne constatera cette baisse qu'en 2021

Pour les communes, elles seront impactées en 2021, pour les DMTO

Pour la CDC, l'impact sur la taxe de séjour se verra en 2020 et en 2021, il faudra faire attention aux bases de CFE et la CVAE

Présentation de la dette, qui reste faible sur le budget principal.

Alain BREUILH, maire de LOUBENS vote contre

François GUILLOMON, élu d'Aillas, Marc-André BARNETT, maire d'Aillas et Franck BOULIN, maire de St Laurent du Plan s'abstiennent.

ADOPTION A LA MAJORITE AVEC UNE VOIX CONTRE et TROIS ABSTENTIONS

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

FINANCES

Approbation du projet de BP 2020 – Budget annexe Maison de Santé Rurale du Réolais : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2020, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2020 du budget MSR de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes 182 382,60 €

Dépenses 182 382,60 €

- **Section d'Investissement**

Recettes 167 711,84 €

Dépenses 167 711,84 €

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

Le Président précise aux élus que c'est une opération blanche pour la CDC

* * *

FINANCES

Approbation du projet de BP 2020 – Budget annexe ZAE Ecopôle : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2020, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2020 du budget Lotissement La Réole Ecopole de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	142 603,11 €
Dépenses	142 603,11 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	152 342,75 €
Dépenses	152 342,75 €

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

Dans ce budget, les variations de stocks font l'équilibre du budget

2 terrains restent à vendre sur cette zone

L'avant dernier est en cours de vente

En 2014, il n'y avait qu'une entreprise (TCB)

* * *

FINANCES

Approbation du projet de BP 2020 – Budget annexe Bâtiment artisanal Frimont : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2020, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2020 du budget Bâtiment artisanal Frimont de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	2 279,07 €
Dépenses	2 279,07 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	130 484,72 €
Dépenses	130 484,72 €

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

Sur ce budget, il reste 4 ans d'emprunt

Il y a un locataire sur le site : c'est une location -vente, donc opération blanche pour la CDC

* * *

FINANCES

Approbation du projet de BP 2020 – Budget annexe ZAE Bois Majou : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2020, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2020 du budget lotissement Bois Majou de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	210 180,44 €
Dépenses	210 180,44 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	559 976,22 €
Dépenses	559 976,22 €

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

Un crédit relais de 390 000 € a été souscrit fin 2019 dans l'attente de la vente à GF3M (offre sérieuse car ils ont un permis de construire)

* * *

FINANCES

Approbation du projet de BP 2020 – Budget annexe des Ordures Ménagères : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2020, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2020 du budget OM de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	2 889 613,82 € €
Dépenses	2 889 613,82 €

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

2 syndicats forment ce budget : USTOM ET SICTOM

C'est une compétence qui a permis à la CDC d'être éligible à la DGF bonifiée

Nous ne sommes que simple boîte aux lettres, et effectuons seulement des écritures comptables

Pas de soucis pour les impayés à l'USTOM

Responsabilité au niveau du SICTOM : c'est pour cela qu'existe une provision de 2% versée par les usagers mais non payée au syndicat.

* * *

FINANCES

- Approbation du projet de BP 2020 – Budget annexe GEMAPI : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2020, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2020 du budget GEMAPI de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	401 850,27 €
Dépenses	401 850,27 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	249 367,34 €
Dépenses	249 367,34 €

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

Il s'agit principalement d'entretien et de réparation

Salaire technicienne + VP

Financement des syndicats

Ces dépenses sont financées par la taxe GEMAPI à hauteur de 229 000 €

Questions diverses :

Serge ISSARD, maire de BAGAS ne souhaite pas que les réunions soient aussi tardives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H59.

Au registre sont les signatures des votants,

Pour servir et valoir ce que de droit,

Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réglais en Sud-Gironde



